



Part Variable et Cœur Métier ... Les élus du SU UNSA ont été entendus

Faisant suite aux remontées du réseau, les élus du Syndicat Unifié UNSA se sont exprimés à plusieurs reprises en CSE pour demander à la Direction de revoir le critère « cœur de métier », jugé trop discriminant dans le contexte économique actuel.

Lors d'un échange en CSE de juin dernier, la Présidente nous a rassurés sur sa volonté de récompenser au plus juste les performances commerciales et a réaffirmé que les situations jugées en décalage au niveau des moyens seraient étudiées et que les salariés ne seraient pas pénalisés. Ci-dessous l'expression des élus du Syndicat Unifié UNSA sur le sujet ([extrait du PV du CSE de juin 2023 que vous pourrez trouver sur le site des ASC](#)).

« ... Comme vous l'avez signalé, nous traversons un contexte économique compliqué, avec une hausse importante des taux qui affecte notre PNB et par là même nos résultats.

On le sait, ces impacts auront des incidences certaines sur notre intéressement, cette part variable de notre rémunération qui aujourd'hui plus qu'hier est devenue un élément majeur du pouvoir d'achat des salariés. Ce point est un facteur d'inquiétude pour les salariés dans un contexte inflationniste qui perdure. À cela s'ajoute un dispositif de Part Variable instable et pénalisant lié au critère de taux d'atteinte de 50 % des critères « cœur de métier », critères devenus difficilement atteignables au vu de la crise du secteur immobilier que nous traversons, car vous le savez, le crédit immobilier reste aujourd'hui un élément essentiel de conquête et d'équipement de nos clients ... »

Réponse de Madame Fabresse :

« ... Concernant la rémunération variable individuelle, nous avons pris des décisions (corrections, enveloppes spécifiques, etc.) et je n'hésiterai pas à reprendre les mêmes décisions si nécessaire. L'objectif est de payer la rémunération variable individuelle et collective. Si vous constatez des aberrations, vous les signalerez, les salariés en parleront et nous agirons pour qu'ils ne soient pas pénalisés. Le sujet préoccupe tout le monde. J'espère que les décisions de début d'année apportent des éléments de réassurance sur mon état d'esprit. »

Au vu des résultats de PV observés à fin Août, les élus du Syndicat Unifié UNSA sont à nouveau intervenus au CSE du 28 Septembre ([extrait du PV du CSE de septembre](#)) :

Franck Delagrande, élu du Syndicat Unifié UNSA au CSE :

« Nous avons été sollicités sur le fait qu'un nouveau facteur de RPS émerge en lien avec la part variable. Dans certaines équipes tout se passe bien, mais d'autres équipes sont plus petites et connaissent un renouvellement de leurs membres. Or les objectifs sont maintenus et les équipes font face à une sorte de détresse. Les critères de cœur de métier dont nous comprenons la logique sont ressentis comme un risque par les managers. Dans le contexte économique actuel, la part variable est devenue absolument indispensable. Je demande officiellement que, sans remettre la cause de l'esprit de la part variable, que les objectifs soient révisés quand les moyens ne sont pas au rendez-vous. »

1/2



Réponse de Monsieur D'Harcourt président de séance :

« Lors du CSE de juin, Christine Fabresse a rappelé que l'Entreprise a intérêt à verser la part variable au montant maximum. Nous avons démontré début 2023 que nous savions nous ajuster au contexte, en attribuant un point de part variable supplémentaire. Elle a assuré que les situations seraient examinées. Plusieurs agences sont aujourd'hui non éligibles à cause de la non-atteinte de la partie cœur de métier. Le sujet est suivi en CDG. Notre objectif est d'éviter tout décrochage. »

Nous nous félicitons que la Direction ait entendu les élus du Syndicat Unifié UNSA et sommes rassurés sur le fait que les situations « en décrochage » au niveau des moyens alloués seront analysées pour une juste rétribution de la PV en cohérence avec les performances réalisées.

Nous restons vigilants quant aux solutions qui seront proposées par la Direction et leurs effets...

Les élus du Syndicat Unifié UNSA restent à votre écoute et en soutien de tous les salariés en métropole et dans les DOM sur le sujet.



Le bureau Syndical
Agir pour Construire...Ensemble !



Date des élections
du 13/11 au 24/11/2023
Vote électronique : www.cepac.webvote.fr



Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2023

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	95 €	32,30€	9,50€
B	100 €	34,00€	10,00€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	115 €	39,10€	11,50€
E	124 €	42,16€	12,40€
F	132 €	44,88€	13,20€
G	150 €	51,00€	15,00€
H	170 €	57,80€	17,00€
I	188 €	63,92€	18,80€
J	210 €	71,40€	21,00€
K	220 €	74,80€	22,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

